



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 51011

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur les effectifs au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant. Aussi, il le prie de bien vouloir lui faire connaître le nombre de fonctionnaires et de contractuels, au 31 décembre 2008, dans l'ensemble de ses services et administrations.

Texte de la réponse

Conformément au décret n° 2008-300 du 2 avril 2008, relatif aux attributions qui lui sont déléguées, le secrétaire d'État chargé de l'emploi dispose, en tant que de besoin, des services placés sous l'autorité du ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. Les effectifs physiques payés du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi étaient de 15 488 agents au 31 décembre 2008. Ces effectifs se répartissent en 14 146 titulaires (1 717 de catégorie A +, 4 102 de catégorie A, 4 821 de catégorie B et 3 506 de catégorie C) et 1 342 contractuels.

Effectifs physiques payés au 31 décembre 2008 par direction et par catégorie

DIRECTIONS	PERSONNEL TITULAIRE					CONTRACTUELS	TOTAL
	Catégorie A +	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total		
DLF	7	125	10	33	175	0	175
INSEE	420	1 196	2 177	1 913	5 706	162	5 868
DGCCRF	216	1508	1 327	364	3 415	29	3 444
DRIRE	110	356	627	437	1 530	19	1 549
DGTPE	150	169	23	36	378	409	787
Administration centrale et services rattachés	361	447	385	373	1 566	225	1 791
Direction du tourisme	10	74	25	61	170	90	260
DGEFP	22	108	28	41	199	74	273
Écoles des Mines	379	91	209	245	924	120	1 044

ARCEP	30	21	10	1	62	103	165
CRE	12	7	0	2	21	111	132
Total	1 717	4 102	4 821	3 506	14 146	1 342	15 488

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51011

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5250

Réponse publiée le : 3 novembre 2009, page 10445